

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ANGE-GARDIEN

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Ange-Gardien, tenue le 8 juillet 2013, à 20 heures, au 249, rue Saint-Joseph à Ange-Gardien, à laquelle sont présents les conseillers suivants : M. Larbi Benkaddour, M. François Brisson, M. Rhéal Grenier, Mme Manon Mercure M. Yvan Pinsonneault et M. Louis Robert.

Formant quorum sous la présidence de Madame Odette Ménard, maire.

Madame Brigitte Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

ORDRE DU JOUR

1 Assemblée de juin 2013

1.1 ➡ Procès-verbal du 10 juin 2013

2 Assemblée du 8 juillet 2013

2.1 ➡ Liste des comptes à payer

2.2 Autorisation de paiement – compte de Jeansonne avocats inc.

Période de questions

3 Administration générale

3.1 Conseil municipal

3.1.1 Plainte d'éthique -- Suivi de la requête introductive d'instance

➡ 3.1.2 Appui à la Ville de Saint-Césaire – Demande de subvention pour le complexe sportif

➡ 3.1.3 Projet d'entente relative à l'approvisionnement en eau potable avec Agromex inc.

3.2 Gestion financière et administrative

3.2.1 Autorisation de paiement par Accès D – Société québécoise d'assainissement des eaux

➡ 3.2.2 Rapport de la CSST et recommandations

3.2.3 Démission de M. Martin Deshaies

➡ • Entérinement de l'engagement de SIMO pour support technique aqueduc et égout

• Ouverture d'un poste

3.3 Appui au Lac Mégantic

4 Sécurité publique

4.1 Service de police

4.2 Service des Incendies

➡ 4.2.1 Rapports d'événements

4.2.2 Programme régional sur la prévention des incendies de la MRC de Rouville

➡ 4.2.3 Projet de règlement harmonisé en matière de prévention des incendies et recommandations

4.2.4 Entérinement de l'embauche de Marc-Antoine Geoffrion

5 Transport & bâtiment

5.1 Voirie & réseau routier

➡ 5.1.2 Soumission pour le débroussaillage de fossés

➡ 5.1.3 Demande de la Sureté du Québec – virage interdit à un feu rouge

➡ 5.1.4 Demande de la Sureté du Québec – réduction de la vitesse route 235

- ➔ 5.1.5 Remplacement de la remorque pour les travaux publics
- 6 **Hygiène du milieu**
 - 6.1 ➔ Enregistrement de servitudes sur les lots 3 518 464, 3 518 449 et 3 518 452 (aqueduc Lac Bleu)
 - 6.2 ➔ Adoption de règlement modifiant le règlement sur l'épandage (copie transmise le 10 juin)
- 7 **Aménagement, urbanisme et développement**
 - 7.1 Aménagement, urbanisme et zonage
 - ➔ 7.1.1 Adoption du deuxième projet de règlement numéro 750-13 modifiant le règlement de zonage numéro 617-05 et ses amendements (Assemblée publique de consultation à 19 h 30)
 - ➔ 7.1.2 Demande de dérogation mineure, 124-126 route 235 – Recommandation du C.C.U.
 - 7.1.3 Projet de règlement d'entente avec les promoteurs (copie transmise le 10 juin)
 - ➔ 7.1.4 Projet de parc écologique du Lac Bleu
- 8 **Loisirs et culture**
 - 8.1 Activités récréatives et culturelles
 - ➔ 8.1.1 Modules de planches à roulettes
 - ➔ 8.1.2 Contribution financière à la Popote roulante pour la réfection des armoires de la cuisine
 - 8.1.3 Remplacement du recouvrement de sol du local de la « Popote roulante »
 - 8.2 Infrastructures
 - ➔ 8.2.1 P.I.Q.M., Sous-volet 5.1 Projets d'infrastructures à vocation municipale et Communautaire- Rapport préliminaire
- 9 **Divers & affaires nouvelles**

Période de questions

Correspondance

- Co-1 ➔ ADMQ – Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités
- Co-2 Polyvalente Jean-Jacques-Bertrand - Remerciement
- Co-3 Fondation rues Principales – 26^e colloque annuel mercredi 25 septembre 2013
- Co-4 Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport – Projet de loi 25 Phase II
- Co-5 Maison de Jeunes des Quatre Lieux – Rapport annuel d'activités
- Co-6 Pipe-Lines Montréal Ltée – Droit de passage pour exécution de travaux
- Co-7 ➔ MAMROT – Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics
- Co-8 Ministère des Transports – Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local - Reddition de comptes 2012
- Co-9 MRC de Rouville – Accusé de réception, résolution numéro 04-101-13
- Co-10 MRC de Rouville – Promulgation du règlement numéro 276-13
- Co-11 MAMROT – Aide financière projet d'agrandissement du réservoir d'eau potable
- Co-12 Office québécois de la langue française – Français dans l'affichage public
- Co-13 Bibliothèque et Archives nationales – Accusé de réception du calendrier de conservation des documents
- Co-14 Municipalité de Brigham - Projets de règlements Plan d'urbanisme – Règlement sur le zonage – Règlement sur le lotissement – Règlement sur la construction et Règlement sur les permis et certificats
- Co-15 Ministre des Transports – Subvention de 20 982\$ pour entretien du réseau routier local

Levée de l'assemblée

RÉSOLUTION 07-182-13
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 JUIN 2013 À 20 H 00

Il est proposé par Mme Manon Mercure, appuyé par M. François Brisson et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 10 juin 2013.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 07-183-13
ADOPTION DES COMPTES À PAYER

La directrice générale, Brigitte Vachon, dépose la liste des déboursés ainsi que la liste des comptes à payer.

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Louis Robert et résolu d'autoriser le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes ci-après résumés :

- Paiements directs par ACCES D : 46 703.45 \$
- Fournisseurs : 103 600.89 \$
- Déboursés directs : 2 820.00 \$
- Salaires : 38 702.31 \$

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 07-184-13
AUTORISATION DE PAIEMENT – COMPTE DE JEANSONNE AVOCATS INC.

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Louis Robert et résolu d'autoriser le paiement de la facture reçue de Jeansonne avocats inc., pour la période se terminant le 31 mai 2013, au montant de 3 188.26 \$, incluant les taxes.

Adopté à l'unanimité.

Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.

RÉSOLUTION 07-185-13

PLAINTE D'ÉTHIQUE – MANDAT À DUNTON RAINVILLE S.E.N.C.R.L.

Considérant que le Conseil de la Municipalité de Ange-Gardien a adopté la résolution numéro 04-098-13 par laquelle il établissait à 50 000 \$ les frais maximaux que la Municipalité assumerait pour la défense d'un membre du Conseil;

Considérant la correspondance datée du 15 mai 2013 de Jeansonne Avocats inc., reçue le 21 mai 2013, soit après la séance ordinaire du Conseil du 13 mai 2013, qui évoquait que la résolution numéro 04-098-13 limitant les frais de défense d'un membre du conseil municipal serait malvenue et illégale et invitait le Conseil de la Municipalité à sérieusement la reconsidérer et à soumettre leur position à ce sujet, soit que : « Dans la mesure où les frais sont justifiés dans le cadre de cette défense, la municipalité ne peut pas les limiter, elle ne peut qu'en contester la raisonnable par l'institution d'une procédure judiciaire devant les instances appropriées. »

Considérant que la Municipalité a reçu, le 3 juin 2013, soit avant sa séance ordinaire du Conseil du 10 juin 2013, une requête introductive d'instance en jugement déclaratoire de nullité, qui demande au Tribunal de la Cour supérieure (Chambre civile), de déclarer nulle et non avenue la résolution 04-098-13, intitulée « Limitation des frais de défense d'un membre du conseil » adoptée par la Municipalité de Ange-Gardien le 8 avril 2013;

Considérant que lors de la séance ordinaire du Conseil du 10 juin 2013 de la Municipalité de Ange-Gardien, le Conseil a adopté la résolution numéro 06-158-13 abrogeant la résolution numéro 04-098-13 pour les considérations suivantes :

- Par l'adoption de la résolution numéro 04-098-13, il n'était en aucun cas question que la Municipalité ne déroge à la loi;
- Ladite résolution soulignait l'importance d'une saine gestion des finances de la Municipalité;
- Selon les informations reçues de Jeansonne Avocats inc., par rapport à une demande d'estimation des coûts à venir, il est clair que le montant relatif à la défense d'un membre du Conseil dépassera 50 000 \$;

Considérant que la Municipalité a acheminé la résolution numéro 06-158-13 à Jeansonne Avocats inc., le 11 juin 2013, et requis, de ses avocats, de requérir un désistement, du membre du Conseil, de faire déclarer nulle et non avenue la résolution 04-098-13, intitulée « Limitation des frais de défense d'un membre du conseil » adoptée par la Municipalité de Ange-Gardien, le 8 avril 2013, par le Tribunal de la Cour supérieure (Chambre civile) puisque ladite résolution 04-098-13 a effectivement été abrogée par la résolution numéro 06-158-13 adoptée par le Conseil le 10 juin 2013;

Considérant que malgré l'adoption de la résolution numéro 06-158-13 abrogeant la résolution numéro 04-098-13, Jeansonne Avocats inc. a informé la Municipalité de Ange-Gardien de son

refus de procéder à un désistement, mais plutôt de déposer une déclaration de règlement hors cours, sans frais;

En conséquence, il est proposé par M. Louis Robert, appuyé par Mme Manon Mercure, que le Conseil de la Municipalité de Ange-Gardien mandate Dunton Rainville S.E.N.C.R.L., à procéder à une déclaration de règlement hors cour relativement à la requête introductive d'instance en jugement déclaratoire de nullité de la résolution numéro 04-098-13 par laquelle le Conseil établissait à 50 000 \$ les frais maximaux que la Municipalité assumerait pour la défense d'un membre du Conseil, en tenant compte des propos énoncés par Jeansonne Avocats inc. par sa correspondance du 15 mai 2013, à savoir :

« Nous réitérons l'obligation légale de la municipalité d'Ange-Gardien d'assumer les frais de défenses de notre client à titre d' «intimé dans une procédure dont est saisi un tribunal et qui est fondée sur l'allégation d'un acte ou d'une omission dans l'exercice des fonctions de la personne comme membre du conseil », conformément à l'article 711.19.11 du Code municipal du Québec. Par conséquent, personne ne peut restreindre de quelconque façon les montants requis pour l'exercice de ce droit consacré par le droit municipal et par nos Chartes. Dans la mesure où les frais sont justifiés dans le cadre de cette défense, la municipalité ne peut pas les limiter, elle ne peut qu'en contester la raisonnable par l'institution d'une procédure judiciaire devant les instances appropriées. »

M. Larbi Benkaddour demande le vote.

Ont voté pour :
M. Rhéal Grenier
Mme Manon Mercure
M. Yvan Pinsonneault
M. Louis Robert

Ont voté contre :
M. Larbi Benkaddour
M. François Brisson

Adopté à la majorité.

RÉSOLUTION 07-186-13

APPUI À LA VILLE DE ST-CÉSAIRE – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE COMPLEXE SPORTIF

Considérant que la Ville de Saint-Césaire demande depuis 2009 à bénéficier du Fonds d'aide au sport et aux équipements sportifs du Gouvernement du Québec afin de rénover et restaurer d'urgence le complexe sportif Desjardins de la Ville de Saint-Césaire;

Considérant que le complexe sportif Desjardins de la Ville de Saint-Césaire dessert non seulement les résidents de la Ville de Saint-Césaire, mais également plusieurs municipalités environnantes, favorisant ainsi une meilleure santé de la population de toute une région;

Ont voté contre : M. Larbi Benkaddour
M. François Brisson

Adopté à la majorité.

Mme la maire, Odette Ménard, reprend sa place à la table du Conseil.

RÉSOLUTION 07-188-13

AUTORISATION DE PAIEMENT ACCÈS D – SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

Il est proposé par M. Yvan Pinsonneault, appuyé par M. Larbi Benkaddour et résolu d'autoriser le paiement par Accès D des comptes payables à la Société québécoise d'assainissement des eaux (SQAE).

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 07-189-13

RAPPORT DE LA CSST ET RECOMMANDATIONS

Considérant le rapport d'intervention du 27 juin 2013 déposé par la Commission de la Santé et de la Sécurité au Travail (CSST) suite à la visite effectuée le 21 juin 2013 dans les installations de la Municipalité de Ange-Gardien;

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Larbi Benkaddour et résolu d'apporter les correctifs demandés au rapport d'intervention du 27 juin 2013 et d'autoriser, à cet effet, les dépenses relatives.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 07-190-13

ASSISTANCE TECHNIQUE POUR L'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT

M. Martin Deshaies, préposé aux Services techniques de la Municipalité de Ange-Gardien, ayant quitté son poste, il est proposé par Mme Manon Mercure, appuyé par M. Yvan Pinsonneault et résolu d'entériner l'engagement de l'entreprise SIMO pour le support technique pour l'exploitation des installations d'aqueduc et d'égout ainsi que la réponse aux alarmes telle l'offre

de services du 21 juin 2013.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 07-191-13

RÉORGANISATION DES TRAVAUX PUBLICS ET OUVERTURE D'UN POSTE TEMPORAIRE DE PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN

Considérant que M. Martin Deshaies a quitté son poste de préposé aux services techniques et aux travaux publics de la Municipalité de Ange-Gardien et qu'une partie de ses tâches a été confiée à l'entreprise SIMO;

Considérant que M. Stéphane Déragon, occupant le poste de préposé à l'entretien à la Municipalité, a manifesté son intérêt pour un poste aux travaux publics au sein de la Municipalité;

En conséquence, il est proposé par M. Larbi Benkaddour, appuyé par M. Louis Robert et résolu :

- De libérer M. Stéphane Déragon, pour une période 6 mois, de certaines tâches relatives à son poste de préposé à l'entretien pour lui confier des tâches relatives aux travaux publics;
- de procéder à l'ouverture d'un poste temporaire de préposé à l'entretien à raison de 21 h par semaine.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 07-192-13

APPUI AU LAC MÉGANTIC

En appui à la population de la Ville de Lac-Mégantic suite à la tragédie survenue le 6 juillet dernier, il est proposé par Mme Manon Mercure, appuyé par M. François Brisson et résolu de verser la somme de 750.00 \$ à l'Union des Municipalités du Québec (U.M.Q) afin que ce montant soit acheminé, via un fonds en fidéicommiss, à la Ville de Lac-Mégantic.

Adopté à l'unanimité.

RAPPORT DES INTERVENTIONS DU SERVICE DES INCENDIES

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Brigitte Vachon, procède au dépôt du rapport des interventions du Service des incendies.

PROGRAMME RÉGIONAL SUR LA PRÉVENTION DES INCENDIES DE LA MRC DE ROUVILLE

Remis à la prochaine séance.

PROJET DE RÈGLEMENT HARMONISÉ EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DES INCENDIES ET RECOMMANDATIONS

Remis à la prochaine séance.

**RÉSOLUTION 07-193-13
ENTÉRINEMENT DE L'EMBAUCHE DE M. MARC-ANTOINE GEOFFRION**

Il est proposé par M. François Brisson, appuyé par M. Louis Robert et résolu d'entériner l'embauche de M. Marc-Antoine Geoffrion à titre de pompier à temps partiel de la Municipalité de Ange-Gardien.

Adopté à l'unanimité.

SUIVI DU PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE ST-GEORGES

Mme la maire, Odette Ménard, informe les membres du Conseil que la rencontre d'informations à l'intention des résidents du secteur de la rue Saint-Georges se tiendra sous peu et ces derniers seront invités dès que toutes les personnes ressources auront confirmé leurs disponibilités.

**RÉSOLUTION 07-194-13
SOUMISSION POUR LE DÉBROUSSAILLAGE DE FOSSÉS**

Il est proposé par Mme Manon Mercure, appuyé par M. Larbi Benkaddour et résolu d'accepter la soumission de André Paris inc. pour le débroussaillage de fossés pour les rangs Saint-Georges, Casimir et Magenta et pour les rues Laguë et Bernard et un tronçon de la route 235, pour un total d'environ 15 km, au taux horaire de 128.77 \$.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 07-195-13
APPUI À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC – VIRAGE INTERDIT À UN FEU ROUGE**

Considérant que l'agent Pierre-André Girouard du poste de la Sûreté du Québec de la MRC de Rouville désire présenter, au ministère des Transports du Québec, une demande d'interdiction de virer à droite au feu rouge à l'intersection de la route 235 et la bretelle de sortie l'Autoroute 10 en direction est afin de faciliter la circulation qui est chaotique à cet endroit;

En conséquence, il est proposé par M. Larbi Benkaddour, appuyé par M. François Brisson et résolu :

- d'appuyer sans réserve la demande d'interdiction de virer à droite au feu rouge à l'intersection de la route 235 et de l'Autoroute 10;
- de demander également l'interdiction de virer au feu rouge à l'intersection de la route 235 et la bretelle de sortie de l'Autoroute 10 en direction ouest.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 07-196-13

DEMANDE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC – RÉDUCTION DE LA VITESSE SUR LA ROUTE 235

Considérant que l'agent Pierre-André Girouard du poste de la Sûreté du Québec de la MRC de Rouville désire présenter, au ministère des Transports du Québec, une demande de réduction de vitesse sur la route 235 à Ange-Gardien afin d'assurer une plus grande sécurité aux abords de l'intersection sud de la rue Principale et de la route 235;

Considérant que la demande consistera à prolonger la zone de 70 km/h vers le sud à 300 mètres suivant la rue Principale;

En conséquence, il est proposé par M. Larbi Benkaddour, appuyé par M. Louis Robert et résolu :

- d'appuyer la demande de réduction de vitesse sur la route 235 à Ange-Gardien à être présentée par la Sûreté du Québec;
- de demander également de prolonger la zone de 50 km/h de 100 mètres au nord de la Municipalité de Ange-Gardien.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 07-197-13

REPLACEMENT DE LA REMORQUE POUR LES TRAVAUX PUBLICS

Considérant que la Municipalité s'est fait voler la remorque nécessaire aux travaux publics le 24 juin dernier, il est proposé par Mme Manon Mercure, appuyé par M. François Brisson et résolu :

- d'accepter la soumission de Performance NC Granby pour une remorque neuve 2013, de marque N & N, modèle dompeur, au montant de 6 500.00 \$, plus les taxes applicables;
- d'autoriser l'achat des équipements à être installés dans ladite remorque;

- d'allouer la somme maximale de 10 000 \$ au remplacement de la remorque et de ses équipements.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 07-198-13

ENREGISTREMENT DE SERVITUDES SUR LES LOTS 3 518 464, 3 518 449 ET 3 518 452 (AQUEDUC ET ÉGOUT LAC BLEU)

Considérant que les travaux d'aqueduc et d'égout dans le secteur du Lac Bleu nécessitent que des infrastructures souterraines empruntent les lots 3 518 464, 3 518 449 et 3 518 452;

En conséquence, il est proposé par M. Louis Robert, appuyé par M. François Brisson et résolu :

- D'autoriser l'enregistrement de servitudes permanentes sur les lots 3 518 464, 3 518 449 et 3 518 452;
- De donner mandat à Denicourt, Gagnon, Forand et Denicourt, notaires, de procéder à la préparation des actes nécessaires;
- D'autoriser Mme la maire, Odette Ménard, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Brigitte Vachon, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ange-Gardien, les documents relatifs.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 07-199-13

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 752-13 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 744-12 CONCERNANT L'ÉPANDAGE POUR L'ANNÉE 2013, À L'EFFET DE REMPLACER LES DATES D'INTERDICTION D'ÉPANDAGE

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Larbi Benkaddour et résolu d'adopter le règlement numéro 752-13 modifiant le règlement numéro 744-12 concernant l'épandage pour l'année 2013, à l'effet de remplacer les dates d'interdiction d'épandage.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 07-200-13

ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 750-13 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 617-05 ET SES AMENDEMENTS

Il est proposé par Mme Manon Mercure, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu d'adopter le deuxième projet de règlement numéro 750-13 modifiant le règlement de zonage numéro 617-05 et ses amendements, à l'effet de corriger la limite du périmètre urbain au nord de l'autoroute 10 et de

modifier la hauteur permise des clôtures, haies et murets dans une portion de la cour avant.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 07-201-13

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE, 124 ET 126 ROUTE 235 –
RECOMMANDATION DU C.C.U**

Considérant la demande de dérogation mineure du 124 et 126, route 235 qui consiste à autoriser l'implantation d'un projet de station-service et de restauration rapide qui ne respecte pas les dispositions d'alignement du bâtiment de l'article 6.2.3 qui stipule que les nouvelles constructions doivent s'aligner avec les bâtiments voisins existants;

Considérant la recommandation numéro 2013-06-02 du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) à l'effet de refuser la dérogation mineure pour les raisons suivantes :

- La distance demandée de 39.10 mètres représente plus de 20 mètres au-dessus de l'alignement règlementaire;
- La demande ne peut pas être considérée comme mineure;
- Il semble possible de configurer l'implantation des bâtiments de façon à rendre le projet conforme à l'alignement des bâtiments;

En conséquence, il est proposé par Mme Manon Mercure, appuyé par M. Larbi Benkaddour et résolu que le Conseil de la Municipalité de Ange-Gardien refuse la demande de dérogation mineure relative au 124 et 126, route 235.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 07-202-13

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 753-13 CONCERNANT LES ENTENTES
RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX**

Considérant que la Municipalité désire se prévaloir des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q.,c. A-19.1) afin de régir les ententes relatives à des travaux municipaux;

Considérant qu'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du Conseil tenue le 8 avril 2013;

En conséquence, il est proposé par M. Larbi Benkaddour, appuyé par M. François Brisson et résolu d'adopter le règlement numéro 753-13 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 07-203-13
PROJET DE PARC ÉCOLOGIQUE DU LAC BLEU

Considérant la résolution numéro 05-150-13 par laquelle le Conseil de la Municipalité décidait de relancer le projet du parc écologique de Lac Bleu et d'entamer des démarches visant à obtenir les sommes qui étaient consenties au projet via le Pacte rural;

Considérant que selon les dernières informations obtenues, les Gardes-en-joie du Lac Bleu ont réussi à obtenir plusieurs sources de financement, diminuant ainsi la contribution financière que la Municipalité doit consentir audit projet;

En conséquence, il est proposé par M. François Brisson, appuyé par Mme Odette Ménard et résolu que la Municipalité de Ange-Gardien :

- Réitère son appui au projet de parc écologique du Lac Bleu présenté au Pacte rural dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité;
- S'engage à nouveau à acquérir le terrain destiné au parc écologique du Lac Bleu, lot 3 518 465, en investissant un montant maximal de 12 000 \$, l'excédent du coût d'achat devant être assuré par la subvention à obtenir du Pacte rural;
- Autorise Mme la maire, Odette Ménard, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Brigitte Vachon, à signer tous les documents relatifs audit projet.

Il est également résolu que la Municipalité de Ange-Gardien soit gestionnaire du projet.

M. Yvan Pinsonneault demande le vote.

Ont voté pour : M. Larbi Benkaddour
 M. François Brisson
 Mme Odette Ménard
 Mme Manon Mercure

Ont voté contre : M. Rhéal Grenier
 M. Yvan Pinsonneault
 M. Louis Robert

Adopté à la majorité.

RÉSOLUTION 07-204-13
MODULES DE PLANCHES À ROULETTES

Il est proposé par M. François Brisson, appuyé par M. Larbi Benkaddour et résolu d'autoriser l'acquisition de modules de planches à roulettes auprès de l'entreprise Les Constructions TRD inc., pour la somme de 17 016.30 \$ taxes incluses, et d'allouer au projet un montant total de 19 000 \$.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 07-205-13

CONTRIBUTION FINANCIÈRE À LA POPOTE ROULANTE POUR LA RÉFECTION DES ARMOIRES DE LA CUISINE

Considérant la désuétude des installations mises à la disposition de l'organisme « Popote roulante de l'Ange-Gardien » au centre récréatif, notamment les armoires et les comptoirs de la cuisine;

Considérant que la Municipalité, lors de l'adoption de ses prévisions budgétaires, affectait 5 000 \$ au projet de réfection des armoires du centre récréatif;

Considérant que la « Popote roulante de l'Ange-Gardien » accepte de contribuer financièrement aux coûts excédentaires nécessaires audit projet de réfection;

En conséquence, il est proposé par M. Louis Robert, appuyé par M. François Brisson et résolu que la Municipalité de Ange-Gardien autorise une contribution financière de 5 000 \$ pour la réfection de la cuisine du centre récréatif.

Il est également résolu que la Municipalité de Ange-Gardien soit gestionnaire du projet.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 07-206-13

REPLACEMENT DU RECOUVREMENT DE SOL DU LOCAL DE LA POPOTE ROULANTE

Il est proposé par M. Louis Robert, appuyé par Mme Manon Mercure d'autoriser le remplacement du couvre-sol de la cuisine du centre récréatif.

M. Larbi Benkaddour demande le vote.

Ont voté pour :
M. François Brisson
Mme Manon Mercure
M. Rhéal Grenier
M. Yvan Pinsonneault
M. Louis Robert

Ont voté contre :
M. Larbi Benkaddour

Adopté à la majorité.

RÉSOLUTION 07-207-13

PRÉSENTATION DE PROJETS AU P.I.Q.M., SOUS-VOLET 5.1 PROJETS D'INFRASTRUCTURES À VOCATION MUNICIPALE ET COMMUNAUTAIRE

Considérant que le 4 juin 2013, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire annonçait la possibilité, pour les municipalités, de déposer un projet dans le cadre du Programme de réfection et de construction des infrastructures municipales (RECIM) dont le premier sous-volet 5.1 est consacré aux projets d'infrastructures à vocation municipale et communautaire;

Considérant que le sous-volet 5.1 du PIQM permet aux municipalités de réaliser des projets de construction, de mise aux normes, de réhabilitation ou de réfection d'infrastructures municipales, lesquels projets doivent être en lien avec la sécurité et la santé des employés et de la collectivité, améliorer l'offre de services et la qualité de vie des citoyens et pallier la désuétude et le manque d'espace des infrastructures existantes;

Considérant que le centre récréatif de la Municipalité de Ange-Gardien nécessite des investissements importants, tant pour le rendre sécuritaire à certains égards, assurer la conformité de certaines de ses composantes, que pour augmenter sa durée de vie utile;

Considérant que le garage municipal ne répond plus au besoin d'espace actuel, de sorte que des équipements y sont difficilement accessibles nuisant ainsi à la sécurité et à l'efficacité des employés municipaux;

En conséquence, il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Yvan Pinsonneault et résolu que la Municipalité de Ange-Gardien autorise la présentation de deux projets dans le cadre du Programme de réfection et de construction des infrastructures municipales (RECIM), sous-volet 5.1 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) soit :

- *Mise aux normes et la réhabilitation du centre récréatif;*
- *Agrandissement du garage municipal;*

Il est également résolu que la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus des projets.

Adopté à l'unanimité.

Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.

RÉSOLUTION 07-208-13
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M. Yvan Pinsonneault, appuyé par M. Larbi Benkaddour et résolu que la séance soit levée à 21 h 20.

Adopté à l'unanimité.

Odette Ménard, maire

Brigitte Vachon, secrétaire-trésorière